



Publié le : 08/10/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie Lambert, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilly-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00314

Rapport n°60 - Partenariat avec le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI) - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2025

**Partenariat avec le Conservatoire botanique national de Franche-Comté -
Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI) - Avenant à la convention
fixant le programme de travail 2025**

Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°4	28/08/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Biodiversité »	Montant prévu au budget 2025 : 39 000 € Montant de l'opération : 30 000 €

Résumé :

Depuis 2011, Grand Besançon Métropole travaille en partenariat avec le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI). Dans le cadre de la convention-cadre 2021-2025, il est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association, en 2025, pour un programme de travail portant, entre autres, sur la connaissance des forêts et l'utilisation des lichens comme bioindicateurs de qualité de l'air en lien avec ATMO-BFC.

Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés

Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNFC – ORI) est une association loi 1901, créée en 2003 et dont les membres sont des personnes morales (collectivités, associations et établissements publics).

Il est agréé « Conservatoire botanique national » par arrêté ministériel du 31/08/2007. A ce titre, d'après l'article R.416-1 du Code de l'environnement, le CBNFC - ORI doit assurer, sur l'ensemble de son territoire d'agrément des missions d'intérêt général :

- le développement de la connaissance de la flore, la fonge, les végétations et les habitats,
- la gestion et diffusion des données correspondantes,
- la gestion conservatoire d'espèces de flore, de fonge, des ressources phytogénétiques sauvages, des végétations, des habitats et des espaces, et de la restauration écologique,
- l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la communication, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

En 2011, suite à la demande de l'Office pour les insectes et leur environnement (OPI) de Franche-Comté, le CBNFC a élargi son objet statutaire en devenant le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI).

En 2022, une réflexion sur l'évolution des CBN présents sur le territoire a été initiée par l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté, en concertation avec les acteurs régionaux impliqués en matière de préservation de la biodiversité. Cette démarche a abouti à la création, le 18/04/2025, d'un Etablissement Public de Coopération Environnementale, qui reprendra, au 1^{er}/01/2026, les activités du CBNFC-ORI, et de l'antenne Bourgogne du Conservatoire botanique national du bassin parisien.

Etat d'avancement du partenariat et bilan de l'année 2024

Le partenariat mené depuis 2011 a permis de développer la connaissance floristique et entomologique (étude des insectes) du territoire et s'est concrétisé en 2019 par la publication de l'atlas de la biodiversité du Grand Besançon Métropole.

En 2024, le Conservatoire a :

- vérifié des données anciennes de flore et/ou d'insectes à enjeux sur le territoire,
- poursuivi le travail visant à améliorer la connaissance et l'état de conservation au sein des îlots de sénescence en forêt, avec notamment :
 - o la mise en place d'une nouvelle placette dans la forêt de Chailluz,
 - o la recherche de stations de dicrane vert (mousse réputée indicatrice des massifs forestiers anciens) sur les communes de Nancray, Marchaux-Chaudefontaine, Saint-Vit, Velesmes-Essarts,
- reconduit le protocole d'utilisation des lichens comme bio-indicateurs de la qualité de l'eau, sur 4 nouvelles stations (communes de Besançon, Avanne-Aveney et Devecey), en complément des campagnes menées en 2021 et 2022,
- produit une revue des ressources et des programmes de sciences participatives autour des lichens,
- coordonné le projet et répondu à des demandes d'expertises (concernant des ZAP et cartographie des vergers),

Programme de travail 2025 dans le cadre de la Convention quinquennale 2021-2025

L'avenant annuel 2025 prévoit le programme de travail suivant :

- compléter la connaissance, identifier les enjeux et formuler des préconisations :
 - o poursuivre la réactualisation des données de flore et/ou insectes à enjeu sur le territoire, et identifier les stations soumises à une pression,
 - o poursuivre le protocole de suivi mis en place au sein des îlots de sénescence en forêt, notamment en recherchant de nouvelles stations de dicrane vert (prospections envisagées sur Besançon, Byans-sur-Doubs, Grandfontaine, Montferrand-le-Château),
- sensibiliser et éduquer les élus, techniciens et grand public sur le patrimoine naturel :
 - o production d'un document de synthèse à destination des élus et des habitants, à l'issue du programme d'étude 2021 – 2024 sur les lichens et la qualité de l'air,
 - o présentation aux élus et services de Grand Besançon Métropole des actions menées dans le cadre de la convention de partenariat 2021-2025,
- offrir une assistance scientifique réactive :
 - o suivi de l'efficacité des mesures mises en place dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Marnières (suivi des populations de papillons)
 - o en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : finalisation du diagnostic et préconisations sur un site,
 - o en matière de qualité de l'air : participation aux échanges prévus dans le cadre du projet APRIO (Agir Pour Réduire l'Impact de l'Ozone) mené en partenariat avec ATMO,
- assurer le suivi administratif

Cette proposition de travail nécessite un financement de Grand Besançon Métropole à hauteur de 30 000 € en 2025.

Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2022	2023	2024
CBN FC - ORI	30 000 €	30 000 €	30 000 €

Par ailleurs, par délibération du 14/11/2024, une contribution de 1 000 € a été attribuée à l'EPCE nouvellement créé, afin de permettre son fonctionnement sur 2025.

Mmes Catherine BARTHELET (1), Fabienne BRAUCHLI (1) et Lorine GAGLILOLO (2) et MM. Anthony POULIN (2) et Franck RACLOT (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail et de financement 2025,
- attribue une subvention de 30 000 € au Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés, au titre du programme de travail 2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annuel 2025 annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 8

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

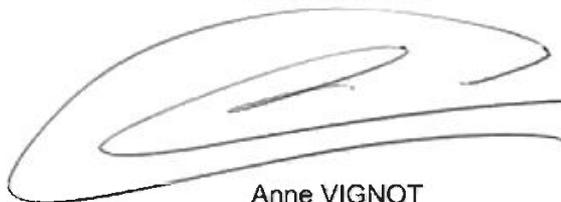
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Avenant pour l'année 2025 à la Convention-cadre quinquennale de partenariat 2021-2025

Grand Besançon Métropole

Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés

Entre :

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne Vignot, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 25/09/2025, d'une part,

Et :

Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, ci-après dénommé Conservatoire botanique, association de type loi 1901, dont le siège est situé 9 rue Jacquard - BP 61738 - 25000 Besançon, représenté par sa Présidente, Madame Lorine GAGLILOLO, d'autre part.

Etant exposé que :

Par convention-cadre en date du 22/06/2021, le Grand Besançon Métropole et le Conservatoire botanique ont décrit les bases d'un travail partenarial visant à améliorer la connaissance de la flore et des habitats naturels, favoriser la biodiversité et la faire connaître sur le territoire du Grand Besançon.

Cette convention-cadre quinquennale prévoit dans son article 7 la passation d'un avenant annuel déclinant le programme d'action et les modalités financières de sa réalisation pour l'année considérée.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant annuel découle de la convention-cadre quinquennale conclue entre Grand Besançon Métropole et le Conservatoire botanique. Il précise le programme d'actions et les modalités financières de sa réalisation en 2025.

Article 2 - Programme d'action 2025

Article 2.1 - Volet 1 : Connaissance et évaluation de la flore, des habitats et de l'entomofaune sur le Grand Besançon

- Action 1.1. Compléter l'inventaire communal de la flore sauvage et de l'entomofaune. 31,6 jours seront consacrés à :
 - réactualiser des données d'espèces de flore et/ou d'insectes à enjeu,
 - appliquer le protocole pour compléter les lacunes de connaissance sur les massifs forestiers, ciblées sur des îlots de sénescence. Le travail servira à terme à établir des préconisations de gestion,
 - compléter les lacunes de connaissance sur la répartition du dicrane vert dans les massifs forestiers. Le travail servira à terme à établir des préconisations de gestion.

Article 2.2 - Volet 2 : Assistance aux politiques publiques

- Action 2.1. Offrir une assistance scientifique réactive. 6,7 jours seront dédiés à :
 - le suivi des actions mises en œuvre en vue de la lutte contre des plantes exotiques envahissantes (stations localisées),
 - la participation à la réflexion menée dans le cadre du programme APRIO (Agir Pour Réduire l'Impact de l'Ozone), en partenariat avec ATMO,
- Action 2.4 Evaluer l'impact des actions sur les espaces restaurés et gérés. 4,1 jours seront dédiés à :

- le suivi de l'efficacité des mesures mises en place dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Marnières sur la commune de Chalezeule (suivi des populations de papillons)

Article 2.3 - Volet 3 : Information et éducation spécialisée sur la flore, l'entomofaune et la végétation

- Action 3.2 Sensibiliser et éduquer le public par des animations régulières. 8 jours seront consacrés à :
 - la production d'un document de restitution aux élus et aux habitants des résultats du programme d'étude 2021-2024 portant sur les lichens et la qualité de l'air (en lien avec ATMO BFC)
 - la présentation aux élus et services de GBM des actions menées dans le cadre de la convention de partenariat 2021-2025

Article 2.4 – Coordination – Suivi administratif

Enfin, 5 jours seront consacrés aux temps de coordination nécessaires au bilan et à la co-construction du partenariat.

Article 3 - Durée de la convention

Le présent avenant à la convention-cadre est établi pour la durée de l'exercice budgétaire 2025.

Article 4 - Montant de la participation financière Grand Besançon Métropole

L'aide financière consentie par Grand Besançon Métropole s'élève à 30 000 €. La subvention sera versée selon les modalités prévues à l'article 10 de la convention-cadre.

Article 5 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 6 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du tribunal administratif de Besançon.

Article 7 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Pour le Conservatoire botanique national
de Franche-Comté - Observatoire régional des
invertébrés,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Lorine GAGLIOLO



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
FRANCHE-COMTÉ**

**OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DES INVERTÉBRÉS**

**Partenariat CBNFC ORI pour
avenant 2025 sur convention pluriannuelle 2021-2025**

451-Grand Besançon metropole

Programme annuel concernant les actions du CBNFC-ORI sur le territoire du Grand Besançon. Il se décline en trois grands volets : améliorer la connaissance de la flore, des habitats et de l'entomofaune sur le Grand Besançon. Apporter une assistance technique et scientifique dans la définition des politiques publiques (expertise, assistance à maîtrise d'ouvrage...). Mener des actions pour la transmission de cette connaissance (information et éducation spécialisée sur la flore, l'entomofaune et la végétation)

Le détail budgétaire des actions de chaque axe est donné à titre indicatif. En fonction des impératifs météorologiques et scientifiques en cours de campagne, la répartition du temps passé sur chaque action peut être amenée à évoluer. Le temps global sera cependant respecté pour tenir le budget global annoncé.

BUDGET PREVISIONNEL

	Descriptif	nbre de journée	frais de déplacement	Autres frais	Coût total
AA	GBM réactualisation données Flore Compléter l'inventaire communal de la flore sauvage et de l'entomofaune : Réactualisation de données d'espèces de flore et/ou d'insectes à enjeux. Volet Flore. MIG de référence : Botanique / B113-inventaires sites bota	9,6			5 239,00 €
BA	GBM ilot de sénescence Application du protocole pour compléter les lacunes de connaissance sur les massifs forestiers, ciblées sur des îlots de sénescence. Le travail servira à terme à établir des préconisations de gestion. MIG de référence : Botanique / B113-inventaires sites bota	9,3			5 125,00 €
BB	GBM ilot de sénescence Application du protocole pour compléter les lacunes de connaissance sur les massifs forestiers, ciblées sur les coléoptères saproxyliques dans des îlots de sénescence. Le travail servira à terme à établir des préconisations de gestion. MIG de référence : Invertébrés / E113-inventaires sites invertébres	7,6			4 160,00 €
AB	GBM dicrane vert Compléter l'inventaire communal de la flore sauvage et de l'entomofaune : Compléter les lacunes de connaissance sur la répartition du dicrane vert dans les massifs forestiers. Le travail servira à terme à établir des préconisations de gestion. MIG de référence : Botanique / B113-inventaires sites bota	4,0			2 212,00 €
CA	GBM Offrir une assistance scientifique réactive EEE Suite des actions mises en oeuvre en vue de la lutte contre des plantes exotiques envahissantes (stations localisées) : récolte de graines et tests de germination, information et échanges MIG de référence : Botanique / B413-appui collectivités & Etat	1,7			948,00 €
CC	GBM Evaluer l'impact des actions sur les espaces restaurés et gérés Suivi des mesures mises en place pour les Rhopalocères menacés dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités des Marnières (année n+5) + gestion EEE MIG de référence : Invertébrés / B413-appui collectivités & Etat	4,1			2 264,00 €
DA	GBM Sensibiliser et éduquer le public par des animations régulières Lichens et qualité de l'air : produire un document de restitution à destination des élus et habitants du programme mis en oeuvre entre 2021 et 2024 (année charnière avant le retour sur les mêmes stations) MIG de référence : Botanique / B512-sensibilisation & education	8,0			3 836,00 €
DB	GBM coordination du projet MIG de référence : Mixte / B413-appui collectivités & Etat	5,0			2 765,00 €
CB	GBM Offrir une assistance scientifique réactive Projet APRIO-Agir pour Réduire l'Impact de l'Ozone en partenariat avec ATMO. Echanges, participations aux réunions MIG de référence : Botanique / B413-appui collectivités & Etat	5,0			2 819,00 €
AC	GBM réactualisation données entomofaune Compléter l'inventaire communal de la flore sauvage et de l'entomofaune : Réactualisation de données d'espèces de flore et/ou d'insectes à enjeux. Volet Entomofaune MIG de référence : Invertébrés / E113-inventaires sites invertébres	1,1			632,00 €
				Total	30 000,00 €

Sous réserve de disponibilité dans la programmation au moment de la confirmation ferme et définitive

code interne: 451-251

Fait à Besançon, le 3/12/2024

Sandra DECROUX

Directrice

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTÉ - OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES INVERTÉBRÉS

Maison de l'environnement de
Bourgogne-Franche-Comté
Pôle Trépillot
9 rue Jacquard, 25000 Besançon

Tél. 03 81 83 03 38
Siret : 451 258 313 000 35
APE : 9499Z

cbnfc@cbnfc.org
www.cbnfc-ori.org